CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM868 **Valable du 28/09/2022 au 27/09/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/01/1973
Forme juridique : SAS

Capital : 38 112

Dénomination sociale : BATI RENOV

13 AVENUE DES TILLEULS
02580 ETREAUPONT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT QUENTIN 837380112

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 837 380 112 00032
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 00 440030

Assurance Responsabilité travaux :
AXA FRANCE IARD 0000010028586604

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
AXA FRANCE IARD 0000010028586604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 03 23 97 44 80 **Fax :**
Portable : 06 07 52 58 51
Responsabilité légale : MARLOT SIMON PRÉSIDENT
MARLOT LAURENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Responsable Technique : MARLOT LAURENT

Site internet : www.bati-entreprises.fr
E-mail : contact@bati-entreprises.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	30	EFF3	3 268 568	CA6
Dans l'activité	4	EFF1	64 617	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification (renouvellement)	Ouvrages extérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 16/06/2026	28/09/2022	27/09/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 21/09/2026

Le Président de la commission
Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat
Gérard SÉNIOR

Version 2025